

# Les Échos de Bramefarine

n° 85 – janvier 2020 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

## Meilleurs Vœux 2020

### L'Éditorial du maire



*Nous vous adressons tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches.*

*2020 marquera dans quelques semaines la fin de ce mandat et vous serez amenés à élire vos nouveaux conseillers municipaux les 15 et 22 mars prochains.*

*Cette année 2019 fut, pour la commune, riche en événements et réalisations, mais ce fut aussi une année de bouleversements pour notre pays et notre planète. Les équilibres sont fragiles et, selon notre action et notre comportement, les points de rupture peuvent être irréversibles.*

*J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ces points dans ces colonnes ainsi que lors d'événements publics et plus dernièrement, lors de la cérémonie des vœux du 10 janvier 2020. Vous étiez nombreux à ce rendez-vous, nous vous en remercions. Nous avons une pensée chaleureuse pour ceux qui n'ont pas pu s'y rendre. Le discours est disponible sur notre site Internet.*

*2019 sera marquée par la fin des travaux sur les réseaux. Le hameau d'Avalon était le dernier chantier, nous sommes à jour de nos obligations réglementaires et environnementales.*

*2019 aura aussi été l'occasion d'inaugurer, lors des journées du patrimoine, les travaux d'aménagement réalisés sur l'Espace Naturel Sensible du Marais.*

*En 2019 nous avons également restauré le toit de la forge, modifié l'emplacement du Monument aux Morts, réaménagé le parking de la mairie, rénové les espaces administratifs et procédé à des maintenances et répara-*

*tions de nos bâtiments et équipements, qui sont indispensables pour le bon fonctionnement quotidien des services rendus au public.*

*2019 a été une année importante en termes d'organisation et de gestion des agents et des services. C'est la face cachée de la vie de votre commune, mais elle est tout aussi cruciale que l'entretien régulier des voiries et abords, qui eux sont beaucoup plus visibles et exposés.*

*Sur le plan culturel, 2019 imprime maintenant de nouveaux rendez-vous sur nos agendas. La culture est le ciment de notre vie sociale qui est l'indispensable complément aux manifestations et événements organisés par les associations ou la commune.*

*Enfin 2019 a été une année de réflexions, d'études et de dossiers qui vont se concrétiser dans les prochains mois : le Plan Communal de Sauvegarde, la publication du plan de la commune et de celui des parcours VTT et pédestres, le lancement du plan de Défense Incendie, la mise en place des aménagements de Sécurité Routière, le lancement d'un nouveau site internet. Et puis nous avons le chantier de restauration de la Tour d'Avalon, de la chapelle et de l'escalier intérieur, prévu au printemps dont l'appel d'offres a été lancé en fin d'année. Les deux autres réflexions déterminantes pour l'avenir de la commune, à savoir : la fusion avec Le Moutaret et la construction d'une nouvelle école sont en veille jusqu'au nouveau mandat car nous devons focaliser notre énergie sur la finalisation des projets en cours et le budget 2020.*

*Vous retrouverez tous ces thèmes dans ce bulletin et nous vous souhaitons bonne lecture en renouvelant nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.*

*Michel Poinson. ■*

#### Sommaire :

Affaires générales ..... M. Poinson  
Urbanisme ..... O. Roziau  
Sécurité routière (restitution des questions/réponses  
et actions à venir) ..... M. Poinson / O. Roziau

Patrimoine / Environnement ..... L. Etienne  
Animation / Culture .....  
..... M.-L. Caporale / V. Juste-Lapied. ■



Michel Poinson  
Maire

## Affaires générales

### Point sur les projets de fusion avec Le Moutaret et de la construction d'une nouvelle école

Pour ce qui concerne Saint-Maximin, nous vous présentons l'intégralité de la délibération de principe, votée à l'unanimité des élus, le 12 décembre 2019, sur la volonté d'un rapprochement effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec Le Moutaret, afin que les motivations des élus des deux communes soient exposées en toute transparence.

La commune de Saint-Maximin souhaite fusionner avec celle de Le Moutaret pour créer une commune nouvelle. Cette fusion est nécessaire pour permettre à chaque collectivité d'optimiser les moyens et de poursuivre ainsi un développement du service public au profit des habitants.

Les liens entre Saint-Maximin et Le Moutaret existent déjà : même contexte géographique, histoire commune entre les populations, liens associatifs et scolaires sur les deux territoires.

Les deux conseils municipaux de Le Moutaret et de Saint-Maximin se sont rencontrés à deux reprises.

Une première réunion, à Saint-Maximin, le 14 février 2019, a permis de poser les bases de la démarche commune à mener. Suite à cette réunion nous avons commandité le cabinet Stratorial pour mener une étude financière afin de projeter ce que serait la commune nouvelle.

Le financement de cette étude est pris en charge par la communauté de communes Le Grésivaudan, en cas d'échec ou de non-aboutissement de ce projet, les deux communes devront rembourser, à parts égales, les frais d'étude.

La présentation du rapport d'étude a eu lieu le 12 novembre 2019, à Le Moutaret. Une discussion avec les rapporteurs a permis d'éclaircir des zones d'incertitudes sur cet état des lieux et les projections financières d'une commune nouvelle. Une discussion entre élus des deux communes a fait suite à cette présentation.

Les deux conseils municipaux de Le Moutaret et de Saint-Maximin se sont entendus sur le principe de tout mettre en œuvre pour aboutir à la création d'une commune nouvelle rassemblant les deux communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Pour les deux communes

**Considérant** l'Histoire territoriale et humaine reliant les deux communes de Le Moutaret et Saint-Maximin ;

**Considérant** la similitude géographique et de l'habitat : hameaux implantés en chapelet de part et d'autre de la route départementale, large part de territoire forestier et agricole ;

**Considérant** l'absence d'autres activités commerciales dans les deux communes faisant de celles-ci un lieu privilégié de vie ;

**Considérant** la mutualisation actuelle de la route forestière et de la gestion de la ressource sylvicole ;

**Considérant** que la mutualisation de l'école et des activités périscolaires de Saint-Maximin fonctionne depuis plusieurs années et crée un lien fort entre les deux communes ;

**Considérant** les incidences de la réforme territoriale qui modifie les compétences et le fonctionnement des communes ainsi que son rapport avec l'intercommunalité ;

**Considérant** que de nombreux projets structurants, actuels ou à venir, se mènent à l'échelle des deux communes (politique agricole et forestière, école primaire, petite enfance, sécurisation routière, urbanisme...);

**Considérant** que les deux communes ont des taux de taxation foncière très proches et que leur convergence pourrait se faire sans transition et dès la première année de la création de la commune nouvelle ;

**Considérant** l'opportunité que représente la mise en place d'une nouvelle organisation permettant une optimisation des moyens par la mutualisation (marchés, achats, contrats de sous-traitance, services administratifs et techniques...);

**Considérant** que les deux communes, de manière indépendante et parallèle ont réalisé les programmes de travaux nécessaires pour la mise en conformité des réseaux humides d'eau et assainissement, (compétence transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la communauté de communes Le Grésivaudan) elles sont à jour de leurs obligations réglementaires et environnementales ;

**Considérant** la volonté des équipes municipales de maintenir, voire d'améliorer, un service public de proximité au travers d'équipements structurants (mairie, écoles, salles associatives...);

#### Pour la commune de Saint-Maximin

**Considérant** l'importance de la vie de l'école pour le maintien du dynamisme du village et la nécessité de préserver cet équipement de proximité ;

**Considérant** l'importance de développer un pôle de vie sociale, touristique et culturelle afin de dynamiser le village dans le maintien de son identité rurale et environnementale ;

**Considérant** la nécessité d'être vigilant quant à l'avenir et la pérennité des petites communes rurales ;

#### Pour la commune de Le Moutaret

**Considérant** la nécessité d'optimiser les ressources humaines et techniques ;

**Considérant** la nécessité de conserver et partager l'équipement scolaire avec des effectifs suffisants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- valide le principe de mettre en œuvre les actions nécessaires qui permettraient d'aboutir à la création d'une commune nouvelle rassemblant les deux communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- s'engage, pour permettre techniquement cette fusion, à définir les modalités de communication de ce projet de fusion aux habitants des deux communes, afin de récolter leur participation et leur avis sur le nom de la commune nouvelle ;
- s'engage à délibérer sur les points suivants :
  - le nom de la commune nouvelle,
  - la date d'effet de la création sollicitée,
  - l'adresse du siège de la commune nouvelle,
  - le comptable assignataire,
  - la composition du conseil municipal,
  - la mise en place d'une commune déléguée,
  - le nom de la personne qui exercera les fonctions relatives aux actes de pure administration conservatoire et urgente pendant la période transitoire (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'à la date d'élection du maire et des adjoints).

Légalement toute fusion n'est pas possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'aux futures élections municipales de mars 2020. Il appartiendra donc au prochain conseil de Saint-Maximin, de décider de la poursuite de cette fusion, de même qu'il appartiendra au futur conseil de Le Moutaret.

## Affaires générales

ret de se prononcer dans le même sens. C'est à ces conditions que le processus sera réellement engagé et là que la fusion pourra avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Nous espérons que cette volonté d'ouverture et de partage, tournée vers un avenir commun, retiendra votre approbation.

Pour le second projet de l'école, nous sommes convaincus que l'école, en l'état, ne répond pas aux normes actuelles. Les difficultés rencontrées par les enseignants pour l'organisation des activités, la sieste des plus petits en maternelle, les conditions de sécurité, de rangement, d'accès. Les difficultés dans l'utilisation des tablettes informatiques voire l'impossibilité de mettre en place des outils pédagogiques modernes, tous ces éléments convergents pour la construction d'une autre école.

D'autre part, l'État et le département facilitent les initiatives en ce sens et les appuient financièrement.

Nous avons envisagé de mutualiser l'espace de l'accueil de loisirs intercommunal. Une rencontre avec le CAUE et le vice-président de la communauté de communes Le Grésivaudan en charge de l'accueil petite enfance a été organisée. La mutualisation de moyens semble difficile à mettre en œuvre compte tenu du développement des classes vertes qui occupent l'établissement aussi en dehors des congés scolaires. Notre réflexion n'est donc pas aboutie à ce jour mais l'alternative d'une nouvelle construction en centre bourg fait partie des hypothèses privilégiées actuellement.

En lien avec l'étude financière de la fusion des deux communes, nous avons demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière de cette opération dans l'hypothèse d'une non-fusion en 2021. À ce jour, le projet, n'est donc pas engagé et ne pourrait voir le jour qu'en 2021/2022 si les conditions financières et techniques sont réunies. ■

## Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

### Travaux au hameau d'Avalon



Olivier Roziau  
1<sup>er</sup> adjoint -  
Urbanisme

Mi-décembre, aux termes des différents travaux engagés dans le hameau d'Avalon, la commune a organisé autour d'un pot, la fin du chantier qui aura duré plus de sept mois.

À cette occasion, les habitants du hameau, toutes les personnes qui ont travaillé sur le site au cours de cette période (bureaux d'études, entreprises ayant réalisé les travaux sur les réseaux humides, réseaux secs, éclairage public et de la

tour) ainsi que ceux qui l'ont financé (Le Grésivaudan, Territoire d'Énergie Isère) ont été réunis le vendredi 13 décembre 2019 à la salle Marie-Louise. Ce fut un moment convivial et l'opportunité pour nous de renouveler nos remerciements aux riverains du hameau pour la gêne occasionnée.

Néanmoins, il est à noter que les poteaux béton, toujours en place, seront définitivement retirés dès qu'Orange aura enterré ses câbles aériens. ■

### Projet de réseau Très Haut Débit Isérois

Les usages numériques quotidiens nécessitent de plus en plus de débit que les technologies ADSL (réseau cuivre) et satellite ne permettent plus de satisfaire. Pour répondre aux attentes des particuliers, le **département de l'Isère** a lancé un réseau d'initiative publique visant à amener le **Très Haut Débit** par la technologie fibre optique à plus de 98 % des foyers et entreprises isérois au d'ici 2024.

Le réseau Isère THD est une infrastructure neuve qui doit être intégralement construit en fibre optique qui comprend :

- le **réseau structurant** (l'artère du réseau) est assuré par le **département** ;
- le **réseau de desserte** (partie capillaire du réseau) jusqu'à l'abonné est assuré par **Isère Fibre** filiale de « SFR collectivités » qui en aura l'exploitation et la commercialisation.

#### Déploiement de la fibre sur la commune :

Le déploiement se fait quartier par quartier et peut s'échelonner sur plusieurs trimestres. Pour cela, un test d'éligibilité à la fibre ainsi que la carte prévisionnelle de déploiement est disponible sur le site Internet [www.iserefibre.fr](http://www.iserefibre.fr).

En résumé, le projet se décompose de la manière suivante :

2 maîtrises d'ouvrage distinctes :

- Le réseau Structurant, établi par le Département
- Le réseau de Desserte jusqu'à l'abonné, établi par **Isère Fibre**.

**Isère Fibre** a donc en charge :

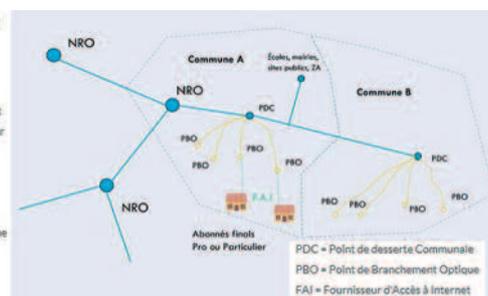
- La réalisation du réseau de desserte dans chacune des communes
- La commercialisation
- L'exploitation du réseau

Une fois éligible, le professionnel ou le particulier fait le choix de son Fournisseur d'Accès Internet (FAI) – liste disponible sur le site [www.iserefibre.fr](http://www.iserefibre.fr).

Actuellement, quelques difficultés techniques retardent la commercialisation auprès des opérateurs FAI. Ces problèmes sont en cours de résolution, la commune communiquera au besoin sur les étapes à venir.

*Important : il n'y a pas obligation à être raccordé à la fibre, le réseau cuivre actuel va perdurer encore longtemps ; à savoir aussi que le client propriétaire est responsable du fourreau sous terrain qui permet d'acheminer la fibre du point de PBO à son habitation.*

Jean-Luc Mouquet ■



# Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

## Place du Marais : parking et aire pour camping-cars

Dans la partie basse du hameau d'Avalon, sur la place du Marais, le réaménagement de cet Espace Naturel Sensible a débuté au mois de décembre. À cet emplacement sera créé un parking de stationnement pour véhicules légers dont un emplacement PMR et une aire de services pour camping-cars. Cette borne regroupe toutes les fonctionnalités spécifiques nécessaires et adaptées aux véhicules de loisirs. Les travaux s'achèveront au cours de ce premier trimestre. ■

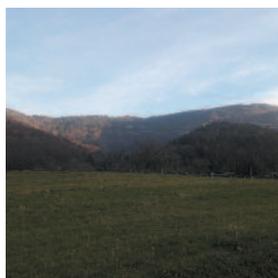
## Plan de la commune

Créé par la société New Deal et fabriqué par l'entreprise Pic Bois, le plan de la commune, avec le nom de toutes les rues, sera mis en place dès sa réception (courant du mois de février 2020) à l'ancien emplacement du Monument aux Morts. Par la suite, le plan sera imprimé dans un format réduit, le concept est pour l'instant à l'étude. Nous souhaitons l'élaborer en partenariat avec les entreprises locales pour réduire le coût de fabrication et être distribué à tous les habitants de Saint-Maximin. Affaire à suivre! ■

## Renouvellement de l'aménagement forestier sur la forêt communale

**La forêt communale s'étend sur 59,03 ha, elle est gérée par l'Office national des forêts (ONF). L'aménagement forestier, véritable plan de gestion renouvelable tous les vingt ans, a été mis à jour pendant l'année 2019.**

L'ONF a réalisé un état des lieux précis de la ressource forestière (aspects quantitatif et qualitatif), et a analysé le contexte, les enjeux locaux. Ensuite, des objectifs de gestion ont été définis. Enfin, des programmes de coupes et de travaux ont été proposés à la commune. Les travaux sont de différentes natures (maintenance du foncier, entretien infrastructure, travaux sylvicoles, création de desserte forestière, entretien de sentiers...).



La forêt communale de Saint-Maximin se situe entre 450 et 1 150 m d'altitude sur le versant ouest de Bramefarine. Les pentes sont souvent très fortes avec de nombreux ruisseaux tels des toboggans taillés dans la roche rendant la forêt particulièrement inaccessible. Les sols, très fertiles permettent une croissance optimale des arbres. Cette forêt jeune et dynamique est composée de sapin, épicéa et hêtre majoritairement.

La forêt communale de Saint-Maximin se situe entre 450 et 1 150 m d'altitude sur le versant ouest de Bramefarine. Les pentes sont souvent très fortes avec de nombreux ruisseaux tels des toboggans taillés dans la roche rendant la forêt particulièrement inaccessible. Les sols, très fertiles permettent une croissance optimale des arbres. Cette forêt jeune et dynamique est composée de sapin, épicéa et hêtre majoritairement.

Nous confions à la forêt de nombreuses fonctions :

- de protection vis-à-vis des risques naturels (crues torrentielles, glissements de terrain...);
- de production par le biais des coupes de bois permettant à la commune d'obtenir des revenus régulièrement;
- d'accueil pour les habitants de la commune (randonneurs, cueilleurs de champignons, chasseurs, naturalistes...);
- écologique, filtration de l'eau, stockage du carbone, accueil de la biodiversité, réflexion face au changement climatique...

La forêt est donc appréhendée par une approche multifonctionnelle. L'ONF concilie l'ensemble de ces activités dans l'intérêt de tous. Les coupes sont raisonnées, elles permettent le renouvellement naturel de la forêt en évitant les coupes rases. L'équilibre forêt-gibier est également très important à maintenir. En effet, l'arrivée des cervidés cause de nombreux dégâts sur la régénération naturelle de sapin et peut la remettre en cause notamment sur la zone de réserve de chasse.

Telles sont les conclusions rendues par l'ONF et présentées aux élus en conseil municipal le 12 décembre 2019. ■

## Amende pour défaut de déclaration

**6 750 € par m<sup>2</sup> c'est le montant de l'amende** encourue pour les constructions qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration préalable ou bien d'un permis de construire. Avec le risque supplémentaire de devoir démolir et reconstruire selon les prescriptions demandées.

**La notice explicative Cerfa 51434#07** résume toutes les informations nécessaires pour réaliser vos projets dans le respect de la loi et des règles d'urbanisme.

Les seules exemptions sont : les créations d'une emprise au sol inférieure à 5 m<sup>2</sup> & hauteur ≤ 12 m, les piscines non couvertes au bassin < 10 m<sup>2</sup>, les châssis ou les serres de moins de 1,80 m de hauteur, les murs de soutènement ou d'une hauteur de moins de 2 m sauf s'ils constituent des clôtures et hors de secteurs sauvegardés ou site classé.

Il s'agit de garantir les mêmes droits et devoirs pour tous en préservant les qualités urbanistiques de notre environnement. ■

# Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

## Sécurité routière

Vous avez été nombreux à participer à la réunion publique qui s'est tenue sur notre commune le 15 octobre 2019 et nous remercions tous les concitoyens qui, par un débat serein, permettent de contribuer au bien vivre ensemble.

Tel que nous nous étions engagés à le faire, nous vous faisons parvenir la synthèse des questions posées et des réponses apportées par les différents intervenants et responsables de la sécurité routière sur notre territoire.

Ce document de synthèse a été élaboré conjointement entre la gendarmerie, le département et la commune suite à une réunion de travail qui s'est tenue le 20 novembre.



En préambule nous tenons à rappeler que les routes départementales et/ou communales sont des espaces partagés. Surtout en milieu rural ou chaque activité doit trouver sa place en respectant celle des autres. Cohabitent et coexistent les activités agricoles, les voitures, les camions, les deux roues, les cyclistes, les piétons et les animaux domestiques ou sauvages.

Dans les aménagements urbains ou périurbains, les routes, les pistes cyclables, les trottoirs, les interdictions spécifiques et les schémas de circulation permettent de réguler les flux, de les distinguer et de les séparer. Ce n'est pas notre cas et ce ne le sera pas.

Tous les usagers doivent donc respecter les règles du code de la route et parfois de simple bon sens pour que vitesse et usages différents puissent être partagés sur ce même espace commun.

En parallèle à notre action communale, Monsieur le préfet de l'Isère, dans un courrier en date du 29 novembre 2019, a adressé à tous les maires du département, le Document Général d'Orientations 2019-2022. Ce document stratégique pour les trois années à venir témoigne de la volonté réaffirmée de l'État de lutter contre l'insécurité routière. Sur une tendance longue, l'accidentologie dans le département de l'Isère est en baisse depuis quinze ans. En revanche, l'année 2019 est marquée par une hausse du nombre de tués. Monsieur le préfet a demandé aux forces de sécurité intérieure de se mobiliser

pour accentuer leur présence et d'utiliser l'ensemble des actions préventives ou répressives pour inverser cette tendance.

Ce rapport met en évidence qu'un tiers des tués est dû aux « distracteurs » pendant la conduite (téléphone mobile, GPS, autoradio, etc.). Que les accidents graves ont le plus lieu sur les belles routes de fond de vallée, et sont principalement dus aux comportements inadaptés des usagers davantage qu'aux infrastructures du réseau routier.

Les auteurs d'accidents sont majoritairement jeunes, dans les tranches d'âge 18-27 ans, et sont des hommes. La dégradation du parc de radars depuis novembre 2018 (120 faits, 700 K€ + de dommages) a engendré une augmentation de l'accidentologie.



### La sécurité routière en Isère

#### Document Général d'Orientations 2019-2022

Disponible sur le site Internet de la préfecture à cette adresse : <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-routiere/Le-Document-General-d-Orientations-DGO>.

# Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

## Sécurité routière

### RESTITUTION des questions/réponses et actions à venir sur Saint-Maximin

Nous avons classé les questions en deux catégories: Intérêt général & Procédure et Zones spécifiques. Pour chacune des onze questions posées nous avons apporté une réponse de principe et associé un plan d'actions concret ou une référence à un texte lorsqu'aucune action n'est requise.

#### Intérêt général / Procédure

##### **Question 1 : Qui est-ce qui décide d'installer des Stop ? des ralentisseurs ?**

Réponse 1 : Régime général définit dans le code de la route (priorité à droite) arrêtés pris pour déroger selon la nature de la voie. Selon qu'il s'agisse d'agglomération (commune) ou hors agglomération entre 2 routes départementales (département) ou d'une intersection mixte (département + commune).

Action 1 : Vous pouvez consulter l'ensemble des préconisations du département à cette adresse :

[https://www.isere.fr/sites/default/files/referentiel\\_am\\_sec\\_route-avr2019.pdf](https://www.isere.fr/sites/default/files/referentiel_am_sec_route-avr2019.pdf).

##### **Q 2 : Comment faire ralentir les véhicules dans le village ?**

R 2 : Faire respecter la signalisation, en l'absence de signalisation, c'est le respect du code de la route (adapter sa vitesse à la situation). Dans le cas des zones de dangers spécifiques, le moyen de faire ralentir les véhicules consiste à mettre en place des infrastructures multiples contraignantes et complémentaires.

a) visuelles (sur la chaussée par exemple dents de requin, ou sur l'accotement par exemple barrières ou mobilier urbain) pour solliciter l'attention et donner la perception à l'automobiliste d'un effet de paroi qui oblige à ralentir.

b) implantées sur la chaussée (type ralentisseur dos d'âne ou alternats/écluses ou chicanes).

c) radars de contrôle de vitesse (fixes ou mobiles).

A 2 : Se référer aux préconisations du département pour la mise en place d'infrastructures selon la situation (cf. A1). Voir les réponses spécifiques par zone.

##### **Q 3 : Problème de stationnement des véhicules dans les hameaux qui gênent la circulation.**

R 3 : Il est rappelé que les véhicules ne doivent pas stationner sur la chaussée des voies publiques de circulation de la commune.

A 3 : Des rappels au respect de ces règles sont déjà et seront encore effectués par les élus. Il est également demandé aux habitants de favoriser le dialogue direct sur ce sujet avec ses voisins.

#### Zones spécifiques

##### **Q 4 : La traversée du centre bourg est limitée à 30 km/h, malgré cela la vitesse semble excessive qu'est-il envisagé ?**

R 4 : Il est prévu de revoir la zone de Répidon dans sa totalité. Des contrôles radar ont déjà été effectués sur la zone à 30 km/h sur la RD 9 et les contrevenants sont principalement des habitants de Saint-Maximin.

A 4 : Sortie école : barrières fixes de canalisation des enfants, arrêt de bus déplacé en amont, retraceage d'un passage protégé et type dents de requin au sol, marquage au sol, signalisation en correspondance.

Abords école : implantation de mobilier urbain en amont et en aval de la sortie du parking.

Accès Accueil de loisirs intercommunal : revoir les visibilitées en sortie de la route de La Mâ et questionner l'aménagement actuel (le tourne à gauche).

D'autres contrôles de vitesse seront organisés.

# Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

## Sécurité routière

### RESTITUTION des questions/réponses et actions à venir sur Saint-Maximin

#### **Q 5 : Zone de la traversée des Rippelets, peu de visibilité actuellement est-il envisagé une modification de l'alternat ?**

R 5 : Le dispositif mis en place est expérimental (comme annoncé) des modifications et/ou adaptations sont évidemment envisagées pour améliorer la visibilité des automobilistes qui doivent se croiser et céder alternativement le passage.

A 5 : Le dispositif sera modifié début 2020 comme suit : Suppression des deux alvéoles à l'intérieur de l'aménagement. Pas de changement de sens prioritaire côté Saint-Maximin. Réduction de la longueur du haricot afin de permettre aux automobilistes qui entrent sur Les Rippelets de revenir sur leur voie plus facilement (côté Le Moutaret). Renforcement de la signalisation en amont dans chaque sens.

#### **Q 6 : Sur la route départementale suite aux travaux d'enfouissement des lignes électriques et de la fibre, la chaussée et l'accotement sont endommagés. Qu'est-il prévu ?**

R 6 : Le département va faire procéder à la remise en état de la partie de chaussée endommagée. Actuellement la route peut être dangereuse par endroits pour les cyclistes.

A 6 : La route sera rénovée par le département sur toute la longueur avant la fin de l'année.

#### **Q 7 : Route de La Mâ, les usagers roulent trop vite malgré la limitation à 30 km/h. Quelles actions envisagées ?**

R 7 : Favoriser le dialogue direct entre voisins et usagers pour faire prendre conscience de comportements inadaptés. Le maire a envoyé un courrier à la direction de l'accueil de loisirs intercommunal pour sensibiliser les usagers (encadrants et parents) à respecter le code de la route et avoir une vitesse adaptée.

A 7 : Il n'est pas envisagé d'installer des ralentisseurs à cause des nuisances

sonores générées (moteur et pneus). La signalisation en place et l'alternat suffisent.

#### **Q 8 : Est-il prévu un aménagement de type ralentisseur aux Bretonnières ?**

R 8 : Nous déplorons trois accidents matériels dont un blessé à l'entrée du hameau en provenance de Le Moutaret dus à la vitesse excessive.

A 8 : Dans le centre du hameau le principe de la double écluse est préféré aux ralentisseurs pour obliger les usagers à réduire leur vitesse et protéger ainsi les habitants et autres usagers de la route (cyclistes et piétons). Le département va étudier cette option qui sera mise en place en avril 2020.

#### **Q 9 : Qu'est-il prévu pour la sécurisation du carrefour d'Avalon (RD 9) ?**

R 9 : Réaménagement du carrefour qui conservera sa priorité à droite (en provenance de Pontcharra) par une révision de la signalétique au sol et des panneaux indicateurs.

A 9 : Mise en place d'un panneau priorité à droite à 150 m du carrefour et d'un rappel à 80 m. Reprofilage du bas-côté pour améliorer la visibilité et matérialisation de la bande de roulement de l'accotement par une ligne continue créant un effet visuel de rétrécissement.

#### **Q 10 : Signalisation inadaptée pour la route du Vieux Saint-Maximin (panneau 50 km/h à l'entrée du hameau).**

R 10 : Il est en effet impossible d'atteindre cette vitesse limite maximum dans le hameau. La route du Carron a été limitée à 30 km/h sur toute sa portion en raison de son étroitesse. Les autres routes du hameau où sont implantées des habitations ne sont pas limitées. Il n'est pas souhaitable de limiter toutes les routes communales à 30 km/h.

A 10 : Le panneau de limitation à 50 km pourra être retiré par le département si inadapté à cet endroit.

# Urbanisme / Travaux, Aménagements & Voiries

## Sécurité routière

### RESTITUTION des questions/réponses et actions à venir sur Saint-Maximin

**Q 11 : Manque de visibilité dans les 2 virages du cimetière / Répidon. Est-il possible d'installer des miroirs ou d'agrandir la chaussée ?**

R 11 : Les miroirs ne peuvent être posés sur des départementales que dans des cas bien particuliers, la configuration des virages cités n'entre pas dans cette catégorie. L'élargissement de la voie serait limité pour le second virage.

L'emploi des miroirs est strictement interdit hors agglomération – en agglomération, le miroir doit être considéré comme un palliatif et ne doit être posé que pour des intersections.

A 11 : Il n'est pas envisagé de modifier la configuration actuelle, les usagers doivent faire preuve de prudence comme dans tous les hameaux. Une signalétique particulière de chaussée rétrécie ou de voie étroite sera éventuellement étudiée.



<https://www.securite-routiere.gouv.fr>

#### **En conclusion :**

Nous remercions les concitoyens qui ont participé à cette réunion publique d'octobre et espérons avoir répondu à vos questions.

Nous pouvons améliorer la signalisation et les aménagements du réseau pour attirer l'attention ou contraindre les usagers à adopter un comportement adapté dans certains lieux spécifiques.

Nous pouvons mettre en place davantage de contrôles, notamment de vitesse avec l'appui des forces de sécurité intérieure.

En revanche il serait inutile de légiférer davantage sur le territoire et mettre en place davantage de panneaux d'interdiction et de rappels sur chaque domaine routier. Trop de messages tuent le message.

Il serait également illusoire de prétendre que vos élus ont le pouvoir de changer les mentalités et les attitudes transgressives et irresponsables de certains individus.

Il appartient donc à chacun de montrer l'exemple et d'adapter sa « conduite » en tant qu'utilisateur de la route. Que nous soyons tantôt piéton, cycliste, cavalier, motard ou conducteur automobile ou d'un engin agricole, cet espace est partagé et chacun doit faire preuve de prudence et respecter le code de la route.

Nous vous rappelons qu'il est possible de contacter la mairie par mél ou courrier sur ce sujet, les élus sont disponibles sur rendez-vous à prendre au secrétariat de la mairie. ■

## Patrimoine / Environnement

### Éclairage de la tour



Laurence Etienne  
4<sup>e</sup> adjointe -  
Patrimoine

Équilibre entre mise en valeur du monument, coût énergétique, mais aussi respect de la biodiversité.

Comme vous l'avez sûrement remarqué, la tour bénéficie d'un nouvel éclairage. Les énormes « phares » énergivores ont été supprimés lors des travaux réalisés sur le hameau d'Avalon. Des spots à Leds beaucoup plus discrets, ont été placés au pied de l'édifice. Cet éclairage est beaucoup plus économe et permet une réelle mise en valeur de l'édifice même s'il est moins intense qu'avant. En effet aujourd'hui il ne faut pas oublier les conséquences de l'éclairage sur la biodiversité. La pollution lumineuse s'avère très perturbante sur



l'ensemble des milieux naturels (faune, flore, arbres). Selon diverses études, la quantité d'insectes qui disparaît à cause de l'éclairage est astronomique. La tour domine en plus la zone naturelle sensible du marais d'Avalon.

Autre point important, des études récentes indiquent que les luminaires à leds restent très perturbants à cause de la propagation d'ondes bleues qu'elles génèrent, d'où la nécessité de rester discret en éclairage!

Pour plus d'informations suivre ce lien : <https://www.nature-isere.fr/temoignage/les-effets-de-la-pollution-lumineuse-sur-la-biodiversite>.

Pendant les fêtes de Noël (et jusqu'à la mi-janvier) nous testons un éclairage à l'intérieur de la tour qui la rend encore plus présente. Ponctuellement, nous pourrions renouveler cette animation avec des lampes adaptées. ■

### Calendrier des travaux de la tour

L'appel d'offres pour les travaux de restauration de la tour d'Avalon a été lancé. Nous attendons les réponses des entreprises candidates pour le 30 janvier 2020.

Le planning prévisionnel prévoit un chantier de quatre mois à partir de mars 2020, selon Catherine Pichat architecte et maître d'œuvre de ce chantier. ■

### Dons - Fondation du Patrimoine

Nous remercions vivement les personnes qui ont effectué un don par le biais de la Fondation du Patrimoine, pour la restauration de l'escalier de la tour. Nous avons atteint 7150 € le 31 décembre 2019. Cette somme nous permet de recevoir 5000 € supplémentaires par la Fondation du Patrimoine. Notre but n'est pas encore atteint : il est toujours possible de faire un don ([www.fondation-patrimoine.org/61073](http://www.fondation-patrimoine.org/61073)) et nous allons développer une communication envers les entreprises de la vallée du Grésivaudan. ■

### Nouvelles du marais d'Avalon

La commune a eu l'opportunité de faire l'acquisition d'une parcelle appartenant à M. Jean Vizioz avec qui nous avons passé une convention pour la gestion du site du marais. Cet achat nous permettra d'installer un panneau de lecture du marais sur le belvédère. Cette acquisition est financée par le département à 93 %. Ce projet de table de lecture s'inscrira dans le plan de gestion de 2020.

Nous rappelons que le marais est une zone naturelle sensible : il n'est en aucun cas possible de pêcher, chasser, d'épandre des produits polluants ou des pesticides. Ce milieu devrait avoir plus d'insectes, notamment des papillons et libellules, selon la dernière étude faite par le conservatoire d'espaces naturels de l'Isère.

Bonne nouvelle, suite aux intempéries le niveau d'eau de l'étang est bien remonté ! ■

# Patrimoine / Environnement

## De l'air... pur

Imaginons un monde où les particules fines et ultrafines se verraient à l'œil nu. Imaginons un monde où toutes ses particules seraient grossies et ressembleraient à des microbilles rouges. Peut-être que cela nous aiderait à prendre conscience de la pollution atmosphérique plus facilement, puisque notre odorat s'est habitué et ne nous fait plus réagir ! Peut-être que nous prendrions conscience de ce qui sort du tuyau d'échappement de notre voiture ou de notre cheminée. Peut-être que les personnes qui font encore des feux de déchets verts, juste avant la pluie, verraient l'étendue des dégâts d'un geste qu'ils ont pourtant toujours fait !

Il ne faut pas perdre de vue que la mauvaise qualité de l'air engendre 48 000 décès prématurés en France !

Si le chauffage au bois est privilégié pour limiter le réchauffement climatique, attention lorsqu'il est pratiqué dans de mauvaises conditions (bois humide, foyers ouverts, appareils vétustes), il peut être fortement émetteur de particules et autres composés toxiques dans l'air.



En hiver, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les mauvais usages du chauffage individuel au bois peuvent contribuer à 60 % des émissions de particules dans l'air et jusqu'à 70 % lors d'une journée de grand froid. Un appareil labellisé flamme verte 5\* émet environ 100 fois moins de particules dans l'air qu'une cheminée à foyer ouvert.

La communauté de communes Le Grésivaudan a mis en place une prime air-bois d'un montant de 1 600 à 2 000 € selon les conditions afin d'investir dans un appareil plus performant.

Informez-vous auprès de l'AGEDEN ou à l'espace info énergie38 au : 04 76 14 00 10.

Des informations pratiques sur ce lien : <https://www.le-gresivaudan.fr/315-chauffage-bois.htm>.

Et encore quelques équivalences à se rappeler !

50 kg de végétaux brûlés à l'air libre (soit 5 sacs de 60 litres seulement) polluent autant que 14 000 km parcourus par une voiture essence récente, autant que 3 semaines de chauffage par une chaudière bois performante ou seulement 3 jours d'une cheminée à foyer ouvert.

Pour vous informer cliquer sur <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr>. ■



## Transition énergétique : que se passe-t-il localement ? que pouvez-vous faire ? Réunion d'échanges à Saint-Maximin et à La Buissière

L'actualité récente montre, une fois de plus, combien l'action citoyenne est nécessaire pour assurer la transition énergétique et au-delà la préservation d'une planète vivable. La mobilisation de chacun est nécessaire pour faire bouger les lignes.

En presque trois ans, grâce à une forte mobilisation citoyenne, Grési21 a déjà installé 40 centrales photovoltaïques dans le Grésivaudan. Elles assurent la production électrique correspondant à la consommation de 210 foyers.

Notre initiative permet à chaque citoyen d'agir pour la Transition Énergétique. Créée et gérée bénévolement par des habitants du Grésivaudan et soutenue par des collectivités, Grési21 a pour

objectifs la production d'énergies renouvelables locales et les économies d'énergie.

Lors de la réunion d'échanges, vous pourrez découvrir les actions et le fonctionnement de Grési21 (solaire, hydro...). Il sera aussi question de renforcer un groupe de citoyens qui lancera de nouveaux projets sur les communes de Saint-Maximin et La Buissière.

Vous êtes les bienvenu(e)s :

- mardi 4 février, à 20 heures, salle Marie-Louise de Saint-Maximin ;
- ou jeudi 13 février, à 20 heures, salle des fêtes de La Buissière.

Pour avoir un premier éclairage sur Grési21 consultez le blog : <https://gresi21centralesvillageoises.com> ou contactez Pascal : [ppongerard@wanadoo.fr](mailto:ppongerard@wanadoo.fr). ■





Marie-Laure  
Caporale  
3<sup>e</sup> adjointe -  
Animation

## Animation

### Retour sur les rendez-vous 2019

Il existe bel et bien des rendez-vous culturels à Saint-Maximin. Ils sont devenus incontournables car ils sont maintenant régulièrement inscrits dans le calendrier... Ils ont pris « dates » et cela permet à chacun de les programmer dans son agenda...

Retenons de la programmation 2019 faite par Véronique Juste-Lapied : le Cinétoiles *Frères des Arbres* précédé du pique-nique en plein air et d'une allocution de l'arboriste Xavier Juste, l'exposition de trois artistes : Sandrine Rossi, Murielle Campillo et Dominique Venitucci à la tour d'Avalon durant toute la saison estivale, le concert de l'été avec le groupe grenoblois Picky Banshees savoureux mélange de musique soûl, rock et folk, l'exposition *Des plumes près de chez vous* en plein air par le photographe animalier Thomas Cugnod autour du marais à l'automne de la soirée Belledonne et veillées, à l'automne, avec son atelier cuisine sur le thème de l'Asie suivie de la soirée magique grâce au spectacle unique et poétique *Le Sable en mouvement* proposé par l'artiste international David Myriam ; la soirée Santé et Aventure, proposée par Damien Artero avec une projection-débat sur le thème du film diffusé *La Marche sans faim* ; la soirée culturelle de l'hiver a permis de découvrir le premier film des Frères Dufour qui ont réalisé leur rêve d'enfants en parcourant en VTT freeride 9 000 km du Mexique au Canada : ils nous ont fait partager, grâce à leurs belles images et leurs émotions, ces aventures humaines au travers de leur film *Into the ride*.

D'autres festivités ont eu lieu :

- la Fête des Mères : le 26 mai 2019, en partenariat avec l'association Vivre à Saint-Maximin (char) ;
- les Fêtes de la Tour : nous avons fêté en 2019 leur 10<sup>e</sup> anniversaire ; elles sont le rendez-vous incontournable dans notre commune ; elles valorisent notre patrimoine et ont pour but de rassembler et de divertir nos concitoyens mais aussi bon nombre de visiteurs extérieurs qui viennent pour passer une bonne journée sur « nos terres » ! ;

J'en profite pour remercier l'ensemble des associations de la commune qui coorganisent cet événement avec les élus et les services municipaux ;

- le concours de boules a été organisé le 14 septembre en partenariat avec l'association Vivre à Saint-Maximin ;
- la cérémonie du 11 novembre 2019 : elle s'est déroulée devant le Monument aux Morts, nouvellement placé dans le parc, place Roger Durieux.

Nous remercions l'Harmonie des Enfants de Bayard pour leur présence ; nous remercions aussi les communes de Barraux, Chapareillan et Pontcharra qui ont décalé les horaires de leur propre cérémonie pour nous permettre d'accueillir à notre tour les musiciens.

Jeannine Buch a lu le texte de M. Paget, président du comité du haut Grésivaudan de l'Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR).

M. le maire a pris ensuite la parole et a lu le message officiel adressé aux Français et écrit par M<sup>me</sup> Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées ; il a fait aussi la lecture de la liste des militaires morts pour la France en 2019.

Les gerbes de fleurs ont été déposées, avec l'aide des enfants, au pied du monument... une minute de silence a été respectée.

Cette cérémonie officielle s'est terminée au son de *La Marseillaise* interprétée par les musiciens de l'Harmonie des Enfants de Bayard.

Après ce moment solennel de rassemblement, tout le monde était invité à rejoindre la salle Marie-Louise pour partager le verre de l'amitié.

2019 s'est terminée par l'après-midi festif de Noël du 20 décembre organisée en partenariat par la commune, l'école et Vive l'École ; après le spectacle des enfants, un film offert par Lapiedfilm a été projeté ; la venue du Père Noël a clôturé cette journée puisque le spectacle pyrotechnique a malheureusement dû être annulé à cause du mauvais temps. ■



# Animation

## Des pizzas à la ferme des Rojons

Depuis le **24 janvier 2020**, Raphaël Géry, cuisinier de formation, propose **les vendredis, de 18 heures à 21 heures**, des **pizzas** à emporter, cuites dans le four à bois de la ferme des Rojons.

Ingrédients : des produits biologiques, de saison, locaux et une pâte de tradition Napolitaine (fermentation lente et prolongée apportant croustillant, souplesse et bonne digestibilité).



Vous pouvez le contacter au **06 71 49 15 71**. Bon appétit ! ■

## Élections municipales : elles sont organisées les 15 & 22 mars 2020

### Informations sur la mise à disposition de locaux communaux aux candidats

Le conseil municipal est intervenu sur la fixation du tarif d'utilisation des locaux communaux. Il a décidé à l'unanimité la gratuité de la mise à disposition de la Salle Marie-Louise pour les réunions publiques électorales organisées par les listes des candidats officiellement déclarées en préfecture.

La salle sera principalement disponible du 2 au 21 mars 2020 (en dehors des activités habituelles des journées d'école et des mercredi et jeudi soirs).

Pour réserver cette salle, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.



**Rappel : la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 7 février 2020.** ■

## Les rendez-vous 2020 à bien noter sur vos agendas !

dimanche 15 mars	Élections municipales - 1 <sup>er</sup> tour
jeudi 19 mars	Cérémonie du souvenir de la fin de la guerre d'Algérie
dimanche 22 mars	Élections municipales - 2 <sup>d</sup> tour
vendredi 8 mai	Cérémonie commémorant la Victoire 1945
dimanche 31 mai	Fêtes de la Tour
samedi 6 juin	Soirée Culture
dimanche 7 juin	Fête des Mères
vendredi 26 juin	Cinéma
dimanche 2 août	Apéro-concert de l'été
samedi 12 septembre	Concours de pétanque de la municipalité
samedi 19 & dimanche 20 septembre	Journées européennes du Patrimoine
vendredi 9 octobre	Soirée Culture
mercredi 11 novembre	Cérémonie commémorant l'Armistice 1918
vendredi 13 novembre	Soirée Culture
vendredi 18 décembre	Fête de Noël à Saint-Maximin.

Tous ces rendez-vous feront l'objet d'une *Lettre d'information* détaillée. ■

## État civil

*Seuls sont publiés les avis (naissance, PACS ou mariage) ayant reçu un accord pour leur communication.*

**Naissances :** 17 septembre 2019, Louka Achard ; 4 novembre 2019, Maéline Lettler.

**Mariage :** 28 septembre 2019, Rémi Maurice & Marion Gueniffey.

**Décès :** 3 octobre 2019, Thérèse Dijoud veuve Jacquin ; 5 novembre 2019, Odette Couturier veuve Gervason ; 23 novembre 2019, Germaine Villermoz veuve Dumont ; 8 janvier 2020, Lucienne Pouchot-Camoz-Gandorne veuve Ferrier ; 15 janvier 2020, René Zanardi. ■